

CONFÉRENCE - Une étude effectuée par une mission de l'Université de NY **Les recettes des municipalités ont augmenté de 14 % en 2004**

Sous le patronage du Premier ministre, Fouad Siniora, une conférence a eu lieu hier à l'hôtel Habtour sur « le développement de l'économie locale », avec la participation d'un nombre de ministres et des représentants de l'Université de New York, Albany, ainsi que de l'Agence américaine pour le développement international.

Le directeur du centre de développement de la législation au sein de l'Université de New York, Mahmoud el-Batlouny, a expliqué l'évolution au niveau administratif et financier des municipalités au Liban. Plus de 15 000 visites ont été réalisées par un groupe d'experts de l'université, l'an dernier, et ont assuré des aides techniques et financières à environ 850 municipalités libanaises.

« Les recettes des municipalités ont augmenté de plus de 14 %, en un an, pour atteindre en 2004 plus de 400 millions de dollars » a souligné M. Batlouny.

Le rôle des municipalités dans le développement de l'économie locale a été mis en exergue également par le représentant de l'Agence américaine pour le développement international au Liban, Raouf Youssef.

« Les administrations locales sont cruciales dans le développement économique, leur contact direct avec les citoyens facilitant la prise de décision et le développement local », a-t-il expliqué.

Le ministre des Finances, Jihad Azour, a pour sa part souligné la nécessité de développer la coopération économique entre l'État et les municipalités.

« Les municipalités, au Liban, sont au cœur du processus de restructuration de l'économie grâce au lien direct entre le citoyen et ces institutions », a estimé Jihad Azour.

Par ailleurs, le ministre a expliqué le processus de paiement des dus de l'État aux municipalités

« Le ministère des Finances est engagé totalement à payer les arriérés relatifs aux municipalités. Selon la loi, le paiement des arriérés se fait à partir des comptes clôturés tous les deux ans, ce qui pose un problème de retard d'un an dans le paiement », a souligné M. Azour.

Le ministre a ainsi proposé l'amendement de la loi et le député Ghassan Moukheiber a promis d'élaborer un projet de loi à ce sujet.

<http://www.lorient-lejour.com.lb/page.aspx?page=article&id=310039>